Accusé de réception en préfecture 078-257802132-20241203-241119-2-DE Date de télétransmission : 03/12/2024 Date de réception préfecture : 03/12/2024

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU MUSEE DE LOUVECIENNES/MARLY-LE-ROI

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi

Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU

19 novembre 2024 PUBLIE LE : 0 3 DEC. 2024

Délibération n°241119-2: Autorisation d'ouverture des crédits d'investissement - exercice 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf novembre à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi, dûment convoqué par le Président le treize novembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-Le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-François PERRAULT**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2024

PRESENTS

LOUVECIENNES Jean-Paul JAOUEN, DELEGUE TITULAIRE

Stéphane PIHIER, DELEGUE TITULAIRE Armelle VALLOT, DELEGUEE TITULAIRE Florence ESNAULT, DELEGUEE TITULAIRE Jean-François PERRAULT, PRESIDENT

Béatrice CASANOVA, DELEGUEE TITULAIRE Clarisse ZANN, DELEGUEE TITULAIRE

Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

MARLY-LE-ROI

Communes non représentées

Assistaient à la séance

Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur du Pôle Culture et Sport Madame Karen CHASTAGNOL, Directrice du Musée du Domaine Royal de Marly

Nombre de communes		2
QUORUM	•	5
<u>Délégués présents</u>	and the second second	8
<u>Pouvoirs</u>		0
<u>Délégués comptant pour le vote</u>		8

Accusé de réception en préfecture 078-257802132-20241203-241119-2-DE Date de télétransmission : 03/12/2024

OBJET: AUTORISATION D'OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT -

EXERCICE 2025

RAPPORTEUR: Le Président

VU l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2025, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les restes à réaliser.

LE COMITE,

Après avoir entendu l'exposé de son Président et en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, à compter du 1er janvier 2025, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024, soit dans la limite des montants suivants :

		BP 2024	BS 2024	Total BUDGET
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	100,00	0,00	100,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	100,00	0,00	100,00
21351	BATIMENTS PUBLICS	20 000,00	13 118,87	33 118,87
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	5 000,00	0,00	5 000,00
21621	Biens sous-jacents	12 000,00	0,00	12 000,00
21838	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	1 369,00	0,00	1 369,00
21848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	1 000,00	0,00	1 000,00
2188	AUTRES	300,00	0,00	300,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	39 669,00	13 118,87	52 787,87
2316	RESTAURATION DES biens historiques et culturels	80 000,00	1 000,00	81 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	80 000,00	1 000,00	81 000,00
	TOTAL	119 769,00	14 118,87	133 887,87

Cr	édits
ou	verts
art 161	2-1 CGCT
	25,00
	25,00
	3 279,72
	1 250,00
	3 000,00
	342,25
	250,00
	75,00
13	3 196,97
2	0 250,00
2	0 250,00
3:	3 471,97

Fait à Marly-le-Roi, le 0 3 DEC. 2024

Transmis en préfecture et affiché le

0 3 DEC. 2024

Florence ESNAULT

Secrétaire de séance

Pour Extrait Conforme

Jean-François PERRAULT

Président du Syndicat Intercommunal